

À la suite des auditions des opinions, la commission procédera à l'analyse de l'ensemble de l'information qui lui a été soumise, en fera rapport et formulera des recommandations.

60

C'est la présidente de l'Office qui soumettra le rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal et celui-ci sera disponible deux semaines plus tard.

65

Je rappelle que les rapports de l'Office ont une valeur consultative, les décisions finales appartiennent aux élus.

M. CHARLES BERGERON ET M. SYLVAIN PAQUETTE
Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

70

LA PRÉSIDENTE :

Alors je voudrais inviter dès maintenant monsieur Charles Bergeron de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Bonjour, avez-vous un PowerPoint?

75

M. CHARLES BERGERON :

Oui, il est installé.

80

LA PRÉSIDENTE :

O.K., merci. Parce que moi je voyais l'écran noir. Est-ce que vous êtes accompagné, Monsieur Bergeron?

85

M. CHARLES BERGERON :

Je suis accompagné. Bien tout d'abord, bonjour.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

M. CHARLES BERGERON :

95

Je suis accompagné de monsieur Sylvain Paquette qui est le titulaire de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. Alors c'est à lui que revient l'honneur d'ouvrir cette présentation en fait.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Bonjour, Monsieur.

M. SYLVAIN PAQUETTE :

105

Bonjour. Bien merci de nous offrir la possibilité de présenter oralement notre mémoire, le résultat de notre réflexion autour de ce projet de ville à l'horizon 2050.

110

Comme mon collègue Charles Bergeron l'a mentionné, c'est une réflexion critique, bien en fait qui se veut constructive là autour de ce projet de réflexion de la Ville de Montréal et avec l'angle, je dirais, de pertinence d'approcher ce projet-là à partir d'une approche paysagère.

115 Donc évidemment, on est deux aujourd'hui qui sont présents. Je dois dire qu'on est
trois auteurs qui ont développé ce mémoire-là. Donc, mon collègue Philippe Poullaouec-
Gonidec qui est un collègue également, un co-chercheur à la Chaire en paysage et
environnement.

120 Rapidement, est-ce qu'on peut... Bien globalement, je pense que cette réflexion-là on
l'a beaucoup appréciée et on a transmis cette appréciation globalement très positive dans
notre mémoire, notamment autour de certaines notions sur l'idée d'apporter une démarche
prospective autour de la notion de chemin de transition.

125 Il y avait aussi l'idée d'intégrer une variété d'échelles spatiales, dont notamment celle
du cadre bâti du quartier de la métropole; donc ça nous est apparu très productif et très positif
comme point de vue.

130 Et aussi l'idée de prospective sur une échelle de 27 ans, ça nous est apparu aussi
intéressant de se projeter sur cet horizon-là. Bien que bon, il y avait certaines critiques qu'on
avait évoquées à cet égard-là, notamment le fait que 27 ans, bien c'est relativement court vis-
à-vis d'un certain nombre de dynamiques, notamment si on tient compte des questions de
transition écologique.

135 Donc on proposait de développer un horizon temporel un peu plus large et de voir,
bien aussi la possibilité de peut-être mieux intégrer, en fait, différentes dimensions,
notamment à travers les chemins de transition, les échelles spatiales.

140 Il y avait, je pense, un potentiel de développement d'une synthèse plus approfondie
qui nous permettrait de développer une vision plus précise. Et c'est là où nous on voyait, à
partir de l'approche paysagère, notamment à partir du concept de paysage, on voit à travers
ce concept fédérateur une possibilité, en fait, d'arrimer de la meilleure façon cette intégration-
là.

145 À la fois au niveau des échelles spatiales, à la fois au niveau comme un concept de...
je dirais opératoire, qui peut jouer, qui peut alimenter grandement les réflexions en termes de
planification urbaine et de développement d'une vision stratégique à long terme, mais aussi
en termes de projets de paysages qui puissent faire atterrir cette vision-là de manière très
concrète à l'échelle des quartiers, comme à l'échelle de la Métropole.

150 Donc, peut-être juste pour revenir très rapidement sur une notion de paysage.
Lorsqu'on parle de paysage, nous à la Chaire, il faut voir le paysage comme un synonyme de
décor, comme un synonyme d'espace vert.

155 C'est un concept qui est d'abord et avant tout un concept de qualifications sociales et
culturelles du territoire et c'est davantage un point de vue sur les regards qu'on projette sur
les territoires et de quelle manière ces territoires-là sont appréciés.

160 Et à partir de cette définition-là, bien comment on peut voir le paysage à travers...
bien je dirais les paysages montréalais? Bien la qualification paysagère c'est, oui
effectivement, un certain nombre de perspectives visuelles emblématiques, notamment
autour de la relation visuelle entre le Mont-Royal, le Fleuve et le Centre des affaires.

165 Mais le paysage, il faut le voir aussi comme une relation, je dirais peut-être plus
affective par rapport à des milieux de vie. Ce sont aussi des paysages de proximité, mais
aussi ça soulève des enjeux, je dirais, vis-à-vis le développement peut-être générique de
certains milieux de vie, qui demanderaient un peu plus d'amour d'une certaine manière.

170 Ça renvoie aussi à des enjeux, et je pense que c'est important de le mentionner dans
le contexte du développement d'un Plan d'urbanisme et de mobilité, c'est qu'il y a des enjeux,
des potentiels d'intégration de certaine relation entre paysage et infrastructure de mobilité à la
fois en termes d'infrastructures routières, autoroutières comme également le développement
d'infrastructures de mobilités douces également.

175 Il y a aussi, je dirais, l'avantage de ce point de vue à partir du paysage, c'est si on prend appui sur la science de l'écologie du paysage, ça nous permet de développer, je dirais, un certain nombre de diagnostics sur... bien c'est la capacité en fait des infrastructures vertes de la métropole à maximiser par exemple la biodiversité, à aussi avoir une lecture plus fine des possibilités de connexions écologiques de ces infrastructures vertes.

180 Donc, je pense que le paysage a un rôle à jouer aussi à cette échelle de la métropole pour bien intégrer, je dirais, les dimensions écologiques.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste deux minutes.

185 **M. SYLVAIN PAQUETTE :**

J'y vais très rapidement. Je pense qu'il faut mentionner qu'il y a un intérêt parce qu'il y a déjà une connaissance au niveau du Plan d'urbanisme dans les dernières versions.

190 Il y a un certain nombre d'acquis qui ont été reconnus et je pense qu'il faut poursuivre ce travail-là, notamment, ça a été approfondi au cours des dernières années avec le Plan d'urbanisme en 2004 et je pense que ces acquis sont à maintenir, et une intégration est à faire à partir des différents plans politiques, sectoriels qui ont été développés au cours des dernières années.

195 Donc je laisserais la parole à mon collègue Charles pour poursuivre et parler des recommandations.

200

M. CHARLES BERGERON :

205 Bien en fait, oui peut-être juste avant d'arriver aux recommandations comme telles, juste prendre le temps de dire qu'un des atouts de l'approche paysagère c'est de révéler les valorisations paysagères. Donc, de mettre en lumière ce que différents groupes d'acteurs, de citoyens peuvent trouver comme valeur à des territoires qui sont planifiés de telle ou telle manière.

210 Un exemple qu'on a intégré à notre présentation, que vous connaissez déjà, je ne m'étendrai pas trop sur cet exemple-là. C'est le secteur Assomption Sud, les fameux terrains qui sont occupés par Ray-Mont Logistiques, mais qui sont aussi des terrains de toutes les convoitises et où on arrive aujourd'hui dans une recherche de solutions, de compromis après coup.

215 Il pourrait être intéressant de s'informer, de se donner les moyens à la Ville, à travers l'intégration de l'approche paysage dans le PUM, se donner les moyens de connaître les valorisations paysagères à l'avance.

220 Et à la diapo suivante, c'est important de mentionner que dans notre approche paysagère, également, on met de l'avant une approche prospective qui n'est pas seulement mise à profit à l'étape des projets d'aménagement paysagiste, mais bien en amont de ça, déjà à l'étape de la planification urbaine.

225 Et c'est là qu'on voit l'intérêt de venir faire la promotion de cette approche à cette étape-ci, en fait.

LA PRÉSIDENTE :

Et je vais vous couper comme ça.

230 **M. CHARLES BERGERON :**

C'est très bien.

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Désolée. Des questions? Moi, j'en ai.

M. JACQUES INTERNOSCIA, commissaire ad hoc :

240 Oui, O.K. Bien peut-être en lien avec votre Recommandation 1, là. Vous parlez de cadre de références puis aussi – ce n'est peut-être pas exactement dans le même thème, mais à la page 7 de votre mémoire, vous référez à... Je ne sais pas si... vous l'avez votre mémoire, là?

245 À la page 7 de votre mémoire, vous référez aux moyens de pallier aux lacunes des connaissances à des fins de valorisation sociale. Je voudrais savoir un petit peu à quels moyens vous faites référence?

M. SYLVAIN PAQUETTE :

250

Bien on peut vous référer en fait à des projets qu'on a réalisés au sein de la Chaire en paysage. En 2005 et en 2009, on avait fait un certain nombre de...

LA PRÉSIDENTE :

255

Je pense qu'on vous demande de rapprocher un peu le micro s'il vous plaît.

M. SYLVAIN PAQUETTE :

260

Nous avons réalisé des enquêtes en 2005 et en 2009 sur... bien à l'échelle de chacune des entités municipales, c'est-à-dire arrondissements et (inaudible), pour saisir, en fait, l'expression de ces enjeux de paysage, de ses préoccupations et on l'avait fait à partir de, essentiellement des enquêtes auprès des représentants des services d'urbanisme de chacun des arrondissements.

265

Donc c'est un travail qui avait été fait à deux reprises et ça nous permet, je dirais, de dégager des visions relativement claires sur justement ces lieux de valorisation, ces lieux qui sont disons plus dévalorisés et de réfléchir effectivement au-delà des enjeux, quels sont les aspirations de transformation et comment ces aspirations peuvent donner lieu à des projets concrets sur le territoire.

270

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

275

Puis est-ce que vous avez encore des documents, une synthèse là-dessus qu'on pourrait obtenir?

M. SYLVAIN PAQUETTE :

280

Bien moi je vais référer... Il y a à la fin du – et là je vous envoie des références là. Montréal en paysages en 2011, c'est un ouvrage qu'on a publié auprès de l'Université de Montréal, à l'intérieur duquel il y a l'ensemble des résultats de ces enquêtes-là.

285

Donc il faut voir que c'est, disons un arrêt sur image, je dirais, pour deux moments spécifiques et l'intérêt, je pense, c'est de poursuivre ce travail-là à différents moments.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

290 J'ai une sous-question.

LA PRÉSIDENTE :

295 Allez.

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

300 Bien mon autre question c'était, on a rencontré depuis plusieurs jours, il y a beaucoup de monde qui nous parlait de parcs, de vélos, de pistes cyclables, même de réseau de ski de fond l'hiver, et tout ça.

305 Je me demandais comment on pourrait mieux prendre en compte le paysage dans la planification urbaine dans le cadre du PUM 2050, que ça fasse partie de l'intégration de l'analyse, la préparation de la Ville dans son document, son approche?

M. SYLVAIN PAQUETTE :

310 Bien comme on mentionne... En fait au niveau des recommandations, il y a, je dirais, cette idée de se doter d'une vision commune, mais...

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

315 ... Mais je veux dire dans la pratique, le concret.

M. SYLVAIN PAQUETTE :

320 O.K. Bien concrètement, je pense que le paysage, il faut le saisir au moment où il y a des projets. Exemple, ça peut être un travail de développement d'un PPU par exemple un Plan particulier d'urbanisme où là bien on va intégrer, en fait, ces valorisations sociales, ces aspirations de transformation du territoire.

325 Et à l'aide de, concrètement, soit de concours d'idées, de concours de projets, à l'aide de différentes ressources d'expérimentation, ça peut être des *workshop* aussi où on va intégrer, en fait, ces dimensions de paysage et on les intègre dans un contexte de projet où on peut aborder la question du paysage de manière transversale et intégrer l'ensemble des dimensions, que ce soit en termes de mobilité, en termes de préservation de la biodiversité, en termes de développement de stratégies pour favoriser le bien-être des populations en
330 termes de santé publique. Là, je pense que (inaudible)...

LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :

335 Bien (inaudible) de la Ville.

M. SYLVAIN PAQUETTE :

Les îlots de chaleur...

340 **LE COMMISSAIRE INTERNOSCIA :**

Oui, à l'échelle de la Ville.

345

M. CHARLES BERGERON :

350 Je vais peut-être ajouter un autre élément à ça qui est peut-être plus directement lié
au PUM lui-même plutôt que les PPU. C'est qu'en fait l'intégration du paysage peut se faire
en amont par des projets de paysage par lesquels on incite les citoyens à définir, en
collaboration avec les services de la Ville, les parcours optimaux pour différentes raisons.
Donc, ça peut prendre la forme de laboratoire, d'atelier, de *workshop*. Il peut y avoir déjà une
mise à profit de l'intelligence locale en fait pour que la connaissance du lieu percole jusque
dans le PUM.

355 Puis aussi quand on évoque l'intégration des sciences paysagères, là je viens de faire
mention plus des aspects sociaux, de sens, que les citoyens peuvent accorder à tel ou tel
site.

360 Mais c'est très important également de prendre en compte les apports de l'écologie
du paysage encore une fois. Il pourrait être intéressant de chercher à faire en sorte que les
corridors cyclables, par exemple, ou les corridors de ski de fond, ne soient pas, en fait,
unifonctionnels, que ce ne soit pas uniquement en termes de mobilité ou de récréation qu'on
les conçoive, mais qu'on les conçoive en même temps en fonction d'une recherche
365 d'efficacité écologique.

Et donc qu'il y ait un travail pluridisciplinaire qui soit fait, qu'il y ait une mise en
commun des savoirs non seulement urbanistiques, mais écologiques, là, qui soit faite en
amont; ce qui est invoqué à notre recommandation numéro 6.

375 **M. SYLVAIN PAQUETTE :**

Je dirais peut-être juste pour compléter, c'est-à-dire qu'il y a deux niveaux d'intégration, je pense. Il y a l'intégration du paysage au niveau d'une réflexion, d'une vision stratégique d'aménagement et là on réfère directement au PUM.

380

Et aussi pour l'aspect opératoire, bien c'est à des échelles de temps qui correspondent plus à la mise en œuvre, en fait, de ces grandes orientations d'aménagement où là on peut développer des projets concrets en lien avec cette vision.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Par vos réponses, je comprends... bien j'ai moins d'interrogations, mais je veux juste m'assurer. En page 15, vous dites « recentrer sur l'approche paysagère les tables de partenaires déjà mises en place pour certains territoires ». C'est la notion de « partenaires », de qui on parle? Là je commence à comprendre un peu plus...

390

M. CHARLES BERGERON :

Oui.

395

LA PRÉSIDENTE :

Mais à la lecture-là, je ne pouvais pas identifier. C'est qui les partenaires qui doivent être là?

400

M. CHARLES BERGERON :

405

Très concrètement, par exemple, dans une ancienne vie, moi j'ai déjà travaillé au Conseil régional de l'environnement de Montréal et je siégeais sur une table des partenaires du parc Frédéric-Back et de ses abords.

410

Et à cette table-là siègent tous les... finalement les représentants des organismes riverains qui sont parties prenantes du devenir eu Parc. C'est intéressant, mais par exemple, la notion de biodiversité est très rarement abordée dans ces réunions-là et la notion de paysage, elle est amenée dans les conversations, mais plus sous l'angle d'aménagement paysager où l'aménagement, en fait, succède à l'identification d'objectifs récréatifs, d'objectifs de sécurité, et cetera.

415

Mais il pourrait être intéressant donc de réinjecter ou de recentrer, dans une certaine mesure, l'activité de tables existantes comme celle-là; ça peut être d'autres tables également, je pourrai en nommer d'autres après.

420

Sur disons réorganiser un petit peu les activités de ces tables-là pour qu'elles soient davantage orientées sur la recherche d'une vision paysagère, mais paysagère qui comprend toutes les dimensions qu'on inclut nous dans notre définition.

425

Et d'autres exemples de tables, ça peut être par exemple la table du Parc du Mont-Royal, ça peut être la table des partenaires aussi qui est mise en place pour la réalisation du plan directeur du Parc Jean-Drapeau.

430

Et puis ça peut être aussi les tables qui sont mises en place pour décider du devenir de certains secteurs industriels qui sont en transformation. Je pense au secteur industriel de la Pointe-de-l'Île, je pense à Assomption Sud-Longue-Pointe, je pense à Lachine-Est, je pense au Technoparc.

435 Il y a également des, il y a déjà eu dans les cartons de la Ville, et je ne sais pas à quel point c'est toujours actif, mais les échos de territoires également. À un certain moment, il était question de mettre sur pied des tables de partenaires, des parties prenantes, du devenir des écoterritoires.

440 Mais justement les écoterritoires, pour nous, ce sont des projets de paysage en puissance qui attendent simplement une instance de gouvernance de ce type-là et une orientation de type paysage pour mettre en branle des activités qui permettraient de définir une vision commune, une vision fédératrice et puis qui permettrait après ça, peut-être même d'accélérer la réalisation des plans concepts qui ont déjà été élaborés pour ces écoterritoires-là.

445 **LA PRÉSIDENTE :**

Je suis obligée de terminer comme ça.

450 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc :**

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

455 Je vous remercie beaucoup d'être venus. J'avais lu, pour ma part, votre opinion, je trouvais ça intéressant. Mais le fait de pouvoir vous entendre, de répondre à des questions, ça me met plus dans le bain, là. Ça fait que je vous remercie beaucoup de votre présentation.

460 **M. CHARLES BERGERON :**

Merci de votre écoute.